

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 Avril 2024

69X24

DEMANDE DE RÉAFFECTATION DE LA SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITÉ

Vu la délibération 111x21 du 29 avril 2021 intitulée « Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide aux travaux de proximité 2021 »

Considérant qu'au cours de la séance du 29 avril 2021, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à soumettre quatre demandes de subventions au titre du dispositif départemental, inscrit dans le cadre du programme d'aide aux Travaux de Proximité 2021, et à signer tout document afférent à ces requêtes de subventions.

Considérant que parmi ces quatre demandes de subventions, une aide d'un montant de 59 500 € a été attribuée à la commune pour les « Travaux de mise en sécurité d'une aire de pratique de tir à l'arc sur le site de la Marjolaine », lors de la commission permanente du 20 octobre 2021 et enregistré sous le numéro AC16334.

Considérant qu'en date du 27 septembre 2023, le Maire a notifié par courrier à la Présidente du Conseil Départemental que, en raison de l'abandon du projet initialement envisagé, les travaux de mise en sécurité de l'aire de pratique de tir à l'arc sur le site de la Marjolaine ne seront pas réalisés.

Dans ce contexte, il est demandé au Conseil Départemental de réaffecter la totalité des fonds alloués au dossier AC16334 (Travaux de mise en sécurité d'une aire de pratique de tir à l'arc sur le site de la Marjolaine) pour un montant de 59 500€ au profit du dossier AC022862 (RÉAFFECTATION TP 2021 - travaux groupe scolaire des Cadeneaux).

Rappelons que le Conseil Départemental, dans le cadre de sa politique d'aide aux communes, a mis en place un dispositif d'aide aux travaux d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale. Le montant hors taxes des travaux est plafonné à 85 000 € HT par projet, pour un taux de subvention de 70%.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande de réaffectation de l'aide financière du Département pour la réalisation de ce projet.

Opération	Montant HT de l'opération	Montant éligible à la subvention HT	Subvention Escomptée (70%)	Autofinancement de la commune (30%)
Travaux groupe scolaire des Cadeneaux	90 443€	85 000€	59 500 €	25 500€

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré :

- ADOPTE la demande de réaffectation de la subvention relative à cette opération ;
- SOLLICITE le Conseil Départemental de bien vouloir réaffecter la totalité des fonds alloués au dossier AC16334 (Travaux de mise en sécurité d'une aire de pratique de tir à l'arc sur le site de la Marjolaine) au profit du dossier AC022862 (RÉAFFECTATION TP 2021 - travaux groupe scolaire des Cadeneaux)
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous les documents qui s'y rattachent ;
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 27
CONTRE 0
ABSTENTION : 6 - M. AMARO – FIORILE REYNAUD – CABRAS – DELAVEAU – SCAMARONI – GORLIER LACROIX

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL